

RCS : NIMES

Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 80187

Numéro SIREN : 482 779 964

Nom ou dénomination : J C G

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2024 sous le numéro de dépôt A2024/000705

**« JCG »**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 2 500 000 euros**  
**Siège social : 404 avenue Jean-Philippe Rameau**  
**30100 ALES**  
**RCS Nîmes 482 779 964**

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES**  
**DU 22 DECEMBRE 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS et le VINGT-DEUX DECEMBRE à 9 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Le commissaire aux comptes, préalablement prévenu de cette réunion, est absent et excusé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été élargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Jean-Christophe GIRAUD préside la séance en qualité de Président.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents possèdent 250 000 actions sur les 250 000 actions qui composent le capital social.

Le Président de séance constate en conséquence que tous les associés sont présents et peuvent valablement délibérer. L'assemblée peut prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président de séance dépose devant l'assemblée et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'Assemblée ;
- La lettre de démission des fonctions de Président de Monsieur Jean-Christophe GIRAUD ;

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission de Monsieur Jean-Christophe GIRAUD de ses fonctions de Président,
- Nomination de Monsieur Thomas GIRAUD aux fonctions de Président,

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

## PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Jean-Christophe GIRAUD prend acte de sa démission de ses fonctions de Président à compter du 22 décembre 2023.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

## DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de nouveau Président de la société à compter du 22 décembre 2023 et pour une durée indéterminée,

**Monsieur Thomas GIRAUD**

Né 4 novembre 1988 à ALES (Gard)

Demeurant 481 Chemin du Serre de Laurian à ALES (30100)

Monsieur Thomas GIRAUD, a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

## TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et de publicité qu'il appartiendra.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président de Séance et le Président nommé qui entrera en fonction au 22 décembre 2023, et répertorié sur le registre d'assemblée générale.

Monsieur Jean-Christophe GIRAUD



Monsieur Thomas GIRAUD\*

Bon pour acceptation des fonctions  
de président



\*Faire précéder la signature de la mention « bon pour acceptation des fonctions de président ».